

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs (3 à 13 ans)

L'Accueil de loisirs est une structure qui accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Horaires : 9h-17h Garderie (7h30 - 9h) (17h - 18h15)

Les réservations se font uniquement sur le portail famille accessible depuis le site www.lachausseesaintvictor.fr

Les tarifs sont consultables sur le même site.

L'Accueil de loisirs accompagne les enfants dans leur développement en proposant une grande diversité d'activités : chant, danse, jeux sportifs, sorties culturelles, activités manuelles, énigmes, etc. Il a un rôle important dans l'apprentissage du "vivre ensemble" et encourage les enfants à respecter l'environnement qui les entoure, humain, matériel, naturel. L'attention est centrée sur les besoins de l'enfant et le respect de chaque individu.

L'été, des camps et des nuits au centre sont proposés.

Les programmes d'activités sont disponibles :

- au centre de loisirs
- sur le site internet de la mairie
- dans le hall d'accueil de la mairie

Directeur : Hervé LEMAIRE

13 Rue de la Poste

Tél : 02.54.78.73.68 / 06.80.47.89.11

accueilloisirs.mairie@lcsv.fr

Directrice Adjointe : Julie GALLIENNE

13 Rue de la Poste

Tél : 02.54.78.73.68 / 06.80.47.89.11

accueilloisirs.mairie@lcsv.fr

Ouvert au public les lundis, mardis, mercredis et jeudis

- 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
(Fermé le vendredi)



Tout changement de situation devra être confirmé par mail ou courrier (adresse, régime alimentaire, séparation...)

ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

NOTICE D'INFORMATION **(A CONSERVER)** RESTAURANT SCOLAIRE – GARDERIE PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2026/2027 ?

- les nouveaux arrivants sur La Chaussée Saint-Victor
- les enfants nés en **2023** qui rentrent en petite section de maternelle

	Maternelle Croix Calteau	Élémentaire Basses Roches
N° téléphone	07.88.56.90.37	02.54.78.85.84
Adresse	19 rue des Capucines	14 rue de l'École
Directrice / Directeur	Mme SAULZET Nathalie	M. NERI Antonio

1^{ère} Etape : Inscription en Mairie

Pièces à joindre (originaux) :

- livret de famille ou acte de naissance de - 3 mois.
 - carnet de santé (vaccinations à jour)
 - justificatif du domicile datant de - 3 mois
 - fiche sanitaire
 - fiche d'inscription périscolaire
 - ***pour les familles séparées***, copie du jugement + 1 attestation ainsi qu'une copie carte d'identité du 2^{ème} parent pour la validation de l'inscription
 - attestation CAF/MSA ou avis imposition.
- En l'absence d'attestation le tarif le plus élevé sera appliqué.**

2^{ème} étape : Inscription auprès du Directeur de l'école concernée

Pièces à joindre (originaux) :

- livret de famille ou acte de naissance de - 3 mois.
- carnet de santé (vaccinations à jour)
- justificatif du domicile datant de - 3 mois
- fiche d'inscription délivrée par le Maire
- ***pour les familles séparées***, copie du jugement + 1 attestation ainsi qu'une copie carte d'identité du 2^{ème} parent pour la validation de l'inscription.

HORAIRES DES ÉCOLES (semaine de 4 jours : lundi-mardi-jeudi -vendredi)

- **École Croix Calteau** : 8 h 45 - 11h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
- **École Basses Roches** : 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 45 - 16 h 15

RESTAURATION SCOLAIRE

3,30 € le repas
2,10 € sous conditions*

1/ Repas standard avec viande (poulet, porc, bœuf, veau...).

2/ En alternative au repas standard, un repas sans viande (à base de poisson, steak végétal, œufs...) est proposé, sur inscription à l'année.

Les enfants qui restent à la cantine doivent obligatoirement être réinscrits en Mairie à chaque rentrée scolaire.




L'inscription ne pourra pas être prise en compte s'il subsiste des factures impayées.

***(revenu fiscal de référence inférieur à 13 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour 2 personnes).** Les familles susceptibles de bénéficier de ce tarif doivent se procurer, en mairie, un imprimé à retourner, dûment rempli, avec l'avis d'imposition sur les revenus 2024 de chaque adulte vivant au foyer.

GARDERIE

Enfants scolarisés en Maternelle

Ecole Maternelle de La Croix Calteau

 **Entrée Impasse de la Gare**
Tél : 06.07.63.66.81

Enfants scolarisés en Élémentaire

Accueil de loisirs
13 Rue de la Poste
Tél : 07.88.42.68.96

Horaires

- matin : 7 h 30 jusqu'à la rentrée en classe
- soir : après la classe jusqu'à 18 h 30 précises
les lundis, mardis, jeudis et vendredis

garderies.mairie@lcsv.fr

→ Les enfants doivent **obligatoirement** être accompagnés et confiés à la personne qui assure l'accueil. Les enseignants ne prenant les élèves en charge qu'à partir de 8 h 20 pour l'école élémentaire et 8 h 35 pour l'école maternelle, tout enfant qui arrivera avant cette heure à l'école sera, pour raison de sécurité, systématiquement inscrit en garderie, avec facturation aux familles.

Une surveillance aux devoirs et une aide à la lecture pour les CP, réalisées par le personnel municipal, sont susceptibles d'être mises en place dans les salles de classe de 17 h à 18 h.

Tarifs à la présence

- le matin	1,00 €
- le soir jusqu'à 17 h 30	1,00 €
- le soir après 17 h 30	2,10 €
- le matin et le soir avant 17 h 30	2,00 €
- le matin et le soir après 17 h 30	2,90 €

Tarifs au forfait mensuel

- le matin	17,00 €
- le soir	17,00 €
- matin et soir	31,00 €

Le choix du forfait est un engagement sur l'année scolaire complète (pas de changement de formule d'un mois à l'autre).

Il est possible de choisir des formules de tarifs différentes au sein d'une même famille.

 Goûter : fourni par les parents

Pour la maternelle uniquement : le goûter doit être simple et pratique à manger.

En raison du nombre important d'enfants à la garderie du soir, nous vous demandons de mettre les produits frais dans un sac de congélation transparent à part du sac de goûter.

Notez le nom et prénom de votre enfant sur le sac de congélation transparent et sur le sac du goûter. Les sacs de goûter ne seront plus ouverts le matin. Pensez donc à sortir le sac transparent et à le mettre dans la caisse spécifique "Produits frais".

Pour l'élémentaire : Ne pas prévoir de goûters à base de produits laitiers frais.

JOURS DE GRÈVE

Si le nombre d'enseignants se déclarant grévistes est au moins égal à 25 %, la mairie assure un service d'accueil dans les écoles maternelle et élémentaire sur inscription préalable.

FACTURATION ET RÈGLEMENT (périscolaire et extra-scolaire)

La facture (garderie, cantine, alsh) est adressée à domicile une fois le mois écoulé et le règlement doit être effectué :

- 1) par informatique, la disponibilité de la facture vous sera notifiée par mail ([sous réserve d'avoir créé votre compte BLENFANCE](#))
- 2) par carte bancaire sur internet - www.lachausseesaintvictor.fr ou www.tipi.gouv.fr (le code d'accès vous est transmis par la mairie sur demande)
- 3) par prélèvement automatique (renseignements en Mairie)
- 4) par chèque, ou en espèces, à la mairie avant la date indiquée sur la facture
(conserver les factures pour la déclaration de revenus, aucune attestation ne sera fournie)



Particularité des chèques ANCV et chèques CE :

Les parents payant actuellement leurs factures cantine-garderie par prélèvement ou CB via le portail famille ne pourront pas utiliser conjointement, pour ces deux modes de règlement, des chèques ANCV ou chèques CE pour paiement des vacances scolaires.

Pour Les paiements par prélèvement :

- se manifester auprès de la régie unique 02.54.55.40.34 avant fin avril pour arrêter le prélèvement automatique.

Sans action de votre part : les chèques ANCV ou CE ne seront pas pris en compte sur les mois de vacances scolaires.

En cas de difficultés, vous adresser à l'assistante sociale du Conseil Départemental (tél. : 02.54.51.32.32).